

Conférence interministérielle Santé publique

14 juillet 2021

Rapport

Membres

<ul style="list-style-type: none"> ○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjoint 	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> ○ Ministre Vandenbroucke ○ Ri De Ridder, conseiller ○ Jan Bertels, chef de Cabinet 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Antonios Antoniadis, Ministre 	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bénédicte Linard, Ministre + Deborah Cuignet, conseillère 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Valérie Glatigny, Delphine Haulotte, conseillère 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre ○ Miguel Lardennois, conseiller 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> ○ Kurt Doms, conseiller 	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités:

<ul style="list-style-type: none"> ○ Karine Moykens, Secrétaire générale 	Présidente du Comité Interfédéral Testing en Tracing
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pedro Facon, Commissaire Corona au Gouvernement ○ Carole Schirvel, Commissaire-adjointe ○ Dirk Ramaekers, Président de la taskforce Vaccination ○ Sabine Stordeur, Prsésidente-adjointe de la taskforce Vaccination 	Commissariat Corona au Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de sercice ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule ○ Gino Claes, expert 	SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Robben, administrateur-général 	eHealth



Excusé :

○ Vincent Hubert, Conseiller

Secrétariat CIM Santé publique

Politique en matière de COVID-19

1.1. Testing & tracing

1.1.1. Liste(s) harmonisée(s) des exceptions à la quarantaine et le testing : discussion et décisions

- Update du RMG sur la base des décisions mises en œuvre par l'OCC

CONCLUSION ET DECISIONS

1. La CIM approuve l'update.

- Evaluation et proposition de modification par le RMG

La CIM prend acte de la proposition, qui comporte quelques restrictions. Les commentaires et réactions suivants sont formulés :

- La raison d'être de la proposition est assez compréhensible, entre autres parce que les obligations de test et de quarantaine semblent peu respectées dans notre pays ; dans d'autres pays, les obligations de quarantaine sont moins strictes, ce qui augmente le risque d'importation de virus (variants) ;
- D'autre part, on s'inquiète du soutien du public à des mesures plus strictes, dans un contexte de couverture vaccinale élevée et en hausse ; la mise en œuvre des mesures actuelles doit être encore renforcée (y compris les contrôles), les nouveaux changements compliquent la sensibilisation, le soutien et la mise en œuvre.
- Pour certains groupes, tels que les travailleurs saisonniers, les écoles, etc., il n'y a actuellement aucune preuve de risques accrus, de sorte qu'il n'y a pas suffisamment de base pour un renforcement ;
- Un nouveau durcissement menace de "forcer" les gens à se faire vacciner de toute façon ; pour certains membres, cela n'est pas acceptable ;

CONCLUSION ET DECISIONS

2. La CIM n'approuve pas la proposition dans son ensemble. Le RMG a pour instruction de ne retenir que les éléments qui font l'unanimité au sein du RMG. Ces éléments seront soumis directement à l'OCC. La validation par la CIM n'est pas nécessaire étant donné le court délai.

1.1.2. Evaluation des prochaines étapes (test)événements : discussion et approbation

Le Commissariat présente les recommandations et les conclusions.

Les réactions des membres de la CIM sont les suivantes :

- L'évolution de l'épidémie, en termes d'hospitalisations et les évaluations des projets encore en cours devraient être analysées plus avant avant de prendre des mesures plus strictes concernant les événements ;
- Une vaccination complète (c'est-à-dire le calendrier de vaccination complet + 14 jours) devrait toujours suffire pour obtenir l'accès, c'est-à-dire qu'aucun test supplémentaire ne devrait être exigé dans ces cas ;
- Pour les événements de moindre envergure (moins de 100 personnes, par exemple), la vaccination ou le dépistage ne sont pas nécessairement nécessaires, car d'autres mesures de sécurité peuvent également être prises ;
- Des éclaircissements sont encore nécessaires sur la possibilité pour les autorités locales d'être plus strictes ; il y a également un plaidoyer pour disposer d'un cadre général pour les autorités locales ;
- Le centre de crise devrait jouer un rôle plus important dans la gestion des foules ;
- Plusieurs ministres prennent déjà des mesures concernant la qualité de l'air, et l'OCC peut en être informé.

CONCLUSION ET DECISIONS

3. La CIM prend note du rapport, des conclusions et des recommandations et demande au Commissariat de compléter le rapport avec les résultats des évaluations et des projets en cours, et de soumettre à la CIM un plan plus étayé et plus opérationnel.

1.1.3. Possibilités de backward tracing : approbation

CONCLUSION ET DECISIONS

4. La CIM approuve la proposition.

1.1.4. Update IFC testing en tracing : Q&R

La CIM prend note de la mise à jour.

Les membres donnent les réactions suivantes :



- Les ratios de positivité des voyageurs de retour sont deux fois plus élevés que ceux des personnes qui restent dans le pays ; les PLF ne sont pas assez contrôlés dans les aéroports, les gares, etc. ; les PLF papier arrivent trop tard ou pas du tout, ne sont pas remplis assez clairement. Il y a un plaidoyer pour n'autoriser que les PLF électroniques.
- Une grande partie des contacts à haut risque ne se soumettent pas à un second test malgré l'obligation (même si le premier test est négatif) ;
- L'application de la quarantaine est largement insuffisante pour certains membres de la CIM. La police locale fournit peu ou pas de retour sur les données reçues par les services de santé. Les changements relativement fréquents des règles entraînent également un manque de clarté ou une confusion chez les agents de terrain ;
- Plusieurs membres soutiennent l'idée de réintroduire l'obligation d'enregistrement dans le secteur de la restauration, car il s'agit d'un moyen efficace de recherche des contacts ;
- Il y a un plaidoyer pour un rappel permanent de l'importance des règles actuelles ;
- Le commissaire du gouvernement fait état de quelques problèmes à la suite de contacts à haut risque dans le secteur de la restauration et de la recherche de contacts qui s'en est suivie. Ce cas est analysé.

CONCLUSION ET DECISIONS

5. La CIM charge le Commissariat et la présidente de l'IFC Testing and Tracing d'élaborer un plan d'amélioration concret pour l'ensemble du système de recherche des contacts. Ce plan est soumis à l'OCC .

1.1.5. Note du RMG sur le rapatriement/retour des Belges/résidents étant COVID-19 positif ou contact à haut risque : approbation

CONCLUSION ET DECISIONS

6. La CIM approuve la proposition du RMG.

1.2. Vaccination

1.2.1. Déploiement de la stratégie de vaccination : Q&R

CONCLUSION ET DECISIONS

7. La CIM prend connaissance de la présentation. Pas d'autres réactions.



1.2.2. Opérationnalisation de la vaccination des équipages des marins internationaux

8. CONCLUSION ET DECISIONS

La CIM approuve la proposition.

1.2.3. Stock fédéral des vaccins Johnson & Johnson : approbation

CONCLUSION ET DECISIONS

9. La CIM approuve la proposition, étant entendu que, compte tenu de l'impact possible d'une décision de l'OCC sur l'intérêt pour le vaccin J&J, et de la possibilité d'un approvisionnement limité de ce vaccin au début du mois d'août, la CIM pourrait décider en début de semaine prochaine de mettre en attente la livraison du 26/7. Le cas échéant, le Commissariat informera la CIM, qui prendra alors une décision à ce sujet.

1.2.4. Advies Advisory Board concernant le vaccin Sanofi information et discussion

D. M. Ramaekers explique l'avis du Advisory Board et a répondu aux questions des membres de la CIM concernant les modifications des variants, l'adjuvant, l'efficacité, le calendrier des livraisons et le prix.

CONCLUSION ET DECISIONS

10. La CIM suit l'avis de l'Advisory Board.

1.2.5. Volonté, obligation et responsabilité individuelle en matière de vaccination : discussion et décision

L'avis du RMG et la proposition du Commissariat sont expliqués.

- Les membres de la CIM font les commentaires suivants :
- L'importance d'une sensibilisation plus poussée et plus intensive du personnel de santé est soulignée. Les organisations professionnelles et faitières ont une responsabilité importante à cet égard, en plus de tous les autres partenaires sociaux.
- L'option de la transparence volontaire sur la couverture vaccinale au niveau des établissements de santé est soutenue.
- Il convient d'éviter de stigmatiser le personnel de santé, dont la grande majorité a été vaccinée.



- Les chiffres de Sciensano ne sont pas entièrement cohérents avec les analyses régionales ; il est nécessaire de disposer de données plus valides sur le personnel de santé actif (par opposition au personnel de santé disposant d'un numéro de visa/INAMI mais qui n'est plus actif dans le domaine des soins de santé).
- Le champ d'application du "personnel de santé" doit être plus précis (par exemple, il doit inclure les gardiens bénévoles, les volontaires, ...). Aucune distinction ne doit être faite entre les actions (tant la sensibilisation que l'obligation éventuelle) envers le personnel soignant contractuel et indépendant. La base juridique de ces deux groupes est différente.
- Il est nécessaire de clarifier les sanctions possibles.
- Il est préconisé que les décisions de l'OCC soient également orientées vers une incitation maximale à la vaccination, notamment en ce qui concerne l'accès aux événements.

CONCLUSION ET DECISIONS

11. CIM approuve la proposition du Commissariat sous réserve d'un affinement des étapes. Ces étapes sont également précisées dans le communiqué de presse qui sera publié après la CIM. suit l'avis de l'Advisory Board.

1.3. Divers

- **Argumentaire pour le testing systématique dans les camps de jeunesse : communication**

Ce point a été mis à l'ordre du jour par le ministre Vandembroucke, et sera discuté lors du Comité de concertation. Le ministre Vandembroucke souhaite que l'on utilise au maximum les mesures préventives, comme les tests gratuits, la large disponibilité des tests antigéniques rapides, ... afin d'éviter que les camps ne deviennent des sources de propagation rapide du virus. Ce point a été discuté lors de la réunion préparatoire, où les différents points de vue ont été expliqués. Il est souligné que ce point est à titre d'information et n'implique pas une décision de la CIM sur le dépistage obligatoire pour les camps de jeunes.

- **Avis du RMG concernant l'avis n°78 du comité de bio-éthique : à titre d'information**

La CIM prend connaissance de l'avis.

- **Projets d'accord de coopération en termes législatifs et d'exécution sur le DCC et Covid Safe Ticket : pour information**

Pas de réactions.



2. Actualisation des plans d'urgence pour les hôpitaux : approbation

CONCLUSION ET DECISIONS

12. La CIM approuve le dossier.

3. Commandes et stratégie concernant les vaccins grippe saisonniers: approbation

CONCLUSION ET DECISIONS

13. La CIM approuve le dossier.

4. Divers

Aucun

5. Communication

Un communiqué de presse sur la vaccination du personnel de santé sera diffusé selon la procédure habituelle.

6. Prochaine réunion : 18 août 2021 (sous réserve des urgences ; les E-IMC liés aux pays VOC continueront sur une base hebdomadaire).